

**convention collective de travail romande
du secteur du nettoyage 2015 / Vaud**

catégories professionnelles et salaires minimaux

Filière	Catégorie	Diplômes - Qualifications	Salaires minimaux à l'heure
Nettoyage spécifique et de chantier	CE	Chef d'équipe	27,85
	N10	Agent d'exploitation (AE)* avec CFC depuis 2 ans ou plus dans la branche	26,75
	N11	Agent d'exploitation (AE) avec CFC depuis moins de 2 ans dans la branche	25,40
	N20	Agent de propreté (AP)* avec CFC depuis 2 ans ou plus dans la branche	26,15
	N21	Agent de propreté (AP) avec CFC depuis moins de 2 ans dans la branche	24,85
	N30	Agent d'exploitation (AE) et Agent de propreté (AP) avec attestation de formation professionnelle (AFP)	23,55
	N40	Agent d'exploitation (AE) et Agent de propreté (AP) sans qualification depuis 4 ans et plus dans la branche	22,70
	N41	Agent d'exploitation (AE) et Agent de propreté (AP) sans qualification depuis 2 ans et plus dans la branche	20,45
	N42	Agent d'exploitation (AE) et Agent de propreté (AP) sans qualification depuis moins de 2 ans dans la branche	20,00

**convention collective de travail romande
du secteur du nettoyage 2015 / Vaud**

catégories professionnelles et salaires minimaux

Filière	Catégorie	Diplômes - Qualifications	Salaires minimaux à l'heure
Nettoyage d'entretien	E0	Personnel sans qualification à l'engagement dont le temps de travail contractuel excède 18 heures hebdomadaires	19,85
	E1	Personnel sans qualification à l'engagement effectuant des tâches spécialisées et dont le temps de travail contractuel n'excède pas 18 heures hebdomadaires	18,20
	E2	Personnel sans qualification à l'engagement titulaire d'un diplôme de formation professionnelle du personnel d'entretien délivré par l'Ecole genevoise de la propreté (EGP) ou la Maison romande de la propreté (MRP) et dont le temps de travail contractuel n'excède pas 18 heures hebdomadaires	18,20
	E3	Personnel sans qualification à l'engagement dont le temps de travail contractuel n'excède pas 18 heures hebdomadaires	17,70

*Selon la Fédération Romande des Entrepreneurs en Nettoyage, les agents d'exploitation (AE) règlent l'usage des équipements collectifs et favorisent la cohabitation entre les gens à côté de leurs tâches courantes de sécurité, d'ordre et de propreté. Les agents de propreté (AP) effectuent les nettoyages et l'entretien de bâtiments.